



# CONSEIL MUNICIPAL

## Compte-rendu sommaire de la séance du 25 novembre 2015

Après délibération, le Conseil municipal

**15.41** Sur proposition de Mme. Marie-France MARCONOT, secrétaire de séance, ADOPTE le procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2015

(Unanimité "Pour")

**15.42** VU la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 9 avril 2014, CONSIDERANT l'obligation d'informer le Conseil Municipal des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation, PREND NOTE des décisions prises :

### Attribution des marchés suivants :

Désignation du marché	Titulaire	Montant HT / TTC
Transport scolaire 2015/2016	TPC – RCS Mobility à Belfort	21 627,27 € / 23 790,00 €
Construction abri service technique – Lot 1 avenant 1	Groupement : EUROVIA à Bavilliers + CAVALLI à Perouse	9 488,51 € / 11 386,22 €
Repas pour la restauration scolaire 2015/2016 (15 000 repas) – Avenant 1 (2 fours)	CHATEAU D'UZEL A Etupes	1 050,00 € / 1 107,75 €

(Unanimité "Pour")

**15.43** VU le nouveau projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) qui a été présenté à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I.) le 12 octobre 2015.

- EMET un avis " FAVORABLE " sur le projet présenté alors que la plupart des élus se sont ABSTENUS en raison du manque de propositions permettant de renforcer les ressources financières de la nouvelle entité composée de la CCHS et de la CCPSV. Evolution qui conditionne le maintien d'une uniformité de services à la population sur l'ensemble du territoire départemental.

(5 "Pour" - 14 "Abstentions")

**15.44** APPROUVE les devis portant sur les aménagements à produire sur les terrains de tennis de la commune ainsi que le financement prévisionnel proposé, DECIDE d'engager un projet de rénovation pour un montant de 27 640 € H.T. SOLLICITE l'attribution d'une subvention de nos parlementaires, DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016.

(Unanimité "Pour")

**15.45** ARRETE, à la somme de 537 €, le tarif annuel qui sera appliqué à l'association GYM PLUS – Belfort, pour l'utilisation de la salle polyvalente au cours de l'année scolaire 2015/2016. AUTORISE M. le Maire à signer la convention portant sur cette mise à disposition temporaire.

(Unanimité "Pour")

Vu pour être affiché ce jour, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales,

EVETTE/SALBERT le 27 novembre 2015

Le Maire,

Bernard GUILLEMET